

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 0

Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 19/07/2022

certifié exact,

**Séance du mardi 12 juillet
2022
Qe-2022/8**

Aujourd'hui 12 juillet 2022, à 14h11,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h10 à 17h21

Etaient Présents :

Madame Alexandra SIARRI présente jusqu'à 17h45

Excusés :

**Question écrite proposée par Anne Fahmy pour l'extension
des terrasses relatives aux bars et restaurants jusqu'au 30
septembre 2022.**

Madame Anne FAHMY, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

À l'ouverture de la période estivale et touristique, le groupe Renouveau Bordeaux entend les difficultés rencontrées par les bars et restaurants de Bordeaux, leurs craintes au vu de la dégradation des situations économique et sanitaire, et leur souhait d'être soutenus dans leur activité fragilisée par 2 ans de crise sanitaire.

Difficultés à recruter, hausse des prix de l'énergie et des matières premières, désertion des espaces intérieurs par la clientèle...

Alors que la 7e vague épidémique prend rapidement de l'ampleur en France et à Bordeaux –et même si à ce stade aucune mesure sanitaire contraignante n'a été annoncée par le Gouvernement ou l'ARS – nous estimons qu'il est urgent de ne pas attendre et de profiter de la période estivale pour soutenir nos commerçants et les accompagner dans le maintien de leur activité dans ces conditions sanitaires.

Nous faisons la proposition de ce qui nous semble être une juste mesure, entre situation sanitaire exceptionnelle et les difficultés économiques du secteur : autoriser, de nouveau et moyennant le paiement d'une redevance, l'extension des terrasses des bars et restaurants ayant déjà bénéficié de cette autorisation en 2021, ce dès cet été et jusqu'à la fin du mois de septembre 2022.

Ainsi, seules seraient autorisées les extensions ayant déjà fait l'objet d'une étude par les services municipaux et d'une autorisation par arrêté du Maire, tenant notamment compte de la circulation piétonne et de la sécurité ainsi que de la tranquillité des riverains avec des créneaux horaires adaptés.

Monsieur le Maire, êtes-vous prêt à accepter notre proposition ?

Sinon, que proposez-vous pour aider dès cet été ce secteur déjà très fragilisé ?

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 juillet 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne FAHMY